le grand Toulouse
communauté urbaine



Saint-Alban

Plan d'Occupation des Sols

1- DOCUMENTS RELATIFS A LA PROCEDURE

1ère MODIFICATION SIMPLIFIEE

St ALBAN

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

Le POS est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

Publié par affichage

Le 26 NOV. 2010

et déposé à la préfecture
le 26/11/2010

Grand Toulouse
COMMUNAUTE URBAINE

Conseil de communauté du 19 novembre 2010

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2010-11-URB-02

Approbation de la 1ère modification simplifiée du POS du Grand Toulouse, commune de Saint Alban

L'an deux mille dix le dix neuf novembre à dix heures, sous la Présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	72
Procurations :	12
Date de convocation :	10 novembre 2010

Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA
Cugnaux	M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Elisabeth BELAUBRE M. Daniel BENYAHIA Mme Michèle BLEUSE M. François BRIANÇON

	M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS M. François CHOLLET M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR M. Jean-Luc MOUDENC Mme Cécile RAMOS Mme Sonia RUIZ M. Jean-Charles VALADIER Mme Gisèle VERNIOL
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY M. Henri LEVRAT M. Marc PÉRÉ
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Guy MONTAGNER
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ	Mme Lysiane MAUREL
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	Mme Béatrice URSULE
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Pierre GUERIN	M. Guy THIBAUT M. Dominique COQUART
Toulouse	M. René BOUSCATEL Mme Danielle CHARLES Mme Anne CRAYSSAC M. Bernard MARQUIE M. Etienne MORIN Mme Claude TOUCHEFEU	Mme Marie DEQUÉ M. Stéphane COPPEY Mme Gisèle VERNIOL Mme Monique DURRIEU M. François BRIANÇON M. Jean-Michel FABRE
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY	M. Christian SEMPÉ

Délégués excusés

Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Toulouse	Mme Malika ARADJ M. Abdelkader ARIF M. Roger ATSARIAS M. Serge DIDIER M. Jean-Pierre HAVRIN M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Erwane MONTHUBERT Mme Dominique PY M. Jean-Christophe SELLIN Mme Elisabeth TOUTUT Mme Zohra ZINA-RAGGOUA

Délibération n° 2010-11-URB-02

Approbation de la 1ère modification simplifiée du POS du Grand Toulouse, commune de Saint Alban

Exposé

Par arrêté du 1er septembre 2010, le Président du Grand Toulouse a prescrit la mise à disposition au public d'un dossier de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) du Grand Toulouse – commune de Saint-Alban, afin de supprimer une partie de l'emplacement réservé n°12.

Cette procédure a été menée conformément au Code de l'Urbanisme et, notamment, aux articles L. 123-13 (modifié par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés), R. 123-20-1 et R. 123-20-2 (issus du décret n° 2009-722 du 18 juin 2009).

I) Objet de la présente modification simplifiée du P.O.S. du Grand Toulouse –commune de Saint-Alban :

Il s'agit de supprimer une partie de l'emplacement réservé n°12 qui a pour objet l'élargissement des voies existantes.

Le Grand Toulouse et la commune souhaitent conserver la partie de l'emplacement nécessaire à l'élargissement de la voie afin de faciliter la desserte de la zone mais ne souhaitent pas conserver la partie destinée à la desserte d'un cœur d'îlot, celui-ci pouvant être desservit par ailleurs.

La surface de l'emplacement après modification est de 4860 m² (réduction de 1800 m²).

II) Modalités d'information du public

Le dossier du projet de première modification simplifiée et l'exposé de ses motifs ont été mis à disposition du public du **15 septembre au 15 octobre 2010 inclus**.

Des registres permettant au public de consigner ses observations ont été ouverts au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Saint-Alban.

L'information du public quant à la mise à disposition des dossiers a été assurée par voie de presse dans la « Dépêche du Midi » du 6 septembre 2010, par affichage au siège du Grand Toulouse, en Mairie, et en différents points du territoire de la commune, ainsi que sur le site Internet du Grand Toulouse.

III) Observations du public et prise en compte

Aucune remarque n'a été consignée dans les registres tenus à disposition du public à la Mairie de Saint-Alban et au siège du Grand Toulouse.

Il est donc proposé d'approuver le présent projet de modification simplifiée du P.O.S. du Grand Toulouse – Commune de Saint-Alban, tel qu'il a été mis à disposition du public et joint à la présente délibération

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, R. 123-20-1, R.123-20-2, R. 123-24 et R. 123-25,

Vu le Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse - Commune de Saint-Alban approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 2 mai 2002, modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2007,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 1er septembre 2010 prescrivant la modification simplifiée du P.O.S. du Grand Toulouse – Commune de Saint-Alban,

Vu le dossier de modification simplifiée mis à disposition du public du 15 septembre au 15 octobre 2010 inclus,

Vu les mesures d'information et de publicité mises en œuvre pour ce dossier,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 18 octobre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la modification simplifiée du P.O.S. du Grand Toulouse– Commune de Saint-Alban, relative à la suppression d'une partie de l'emplacement réservé n°12, telle qu'au dossier tenu à disposition du public et joint à la présente délibération.

Article 2

De procéder, en application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la Mairie de Saint-Alban, pendant une durée d'un mois, à son insertion dans un journal diffusé dans le Département et à sa publication au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, ainsi que le dossier de P.O.S. modifié de façon simplifiée au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la Mairie de Saint-Alban et à la Préfecture de la Haute-Garonne, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 4

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du P.O.S. ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et l'accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci-dessus.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- Pour : 84
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN